

CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 24 JUIN 2014

Compte-rendu

Etaient présents : Mmes et MM. Bernard THIVEND, Eric MARTIN, Pascale MACHILLOT, Christian BUONO, Catherine BAILBÉ, Philippe NEMOZ, Adjoint, Anne-Claude BISSONNIER, Anthony FAYET, Marie-Pierre FAYOLLE, Véronique FILLION, Laurent FROMENT, Maud GENOUX, Régis LAURENT, Laurent MAREY, Walter MASTON, Martine MERIGOT, Catherine MOUILLER et Céline POMMIER

Absent excusé : M. NELY

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

RÉVISION DU PLU – CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDES

Par délibération n° 2014-41 du 18 avril 2014, le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme.

L'assemblée délibérante a décidé de mettre en œuvre cette procédure selon les objectifs décrits dans la délibération et selon les modalités de concertation, d'élaboration, d'association, de conseil, d'assistance et de financement développés dans le cadre de la décision susvisée.

Par ailleurs, M. le Maire a été autorisé à signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires à l'élaboration de la révision du PLU.

Une consultation a été lancée auprès de 5 cabinets d'études susceptibles de répondre au cahier des charges réalisé par la commune.

3 offres ont été déposées dans les délais impartis. La commission Appel d'Offres s'est réunie le mercredi 11 juin 2014 et a validé les offres, la commission Voirie, Infrastructures, Réseaux, Urbanisme, Environnement, s'est réunie le mercredi 11 juin et le lundi 23 juin 2014.

En considération des critères d'attribution et après analyses, la Commission propose de retenir l'offre déposée par le bureau d'études Aptitudes Aménagement, Espace St Louis, rue Alexandre Raffin à ROANNE, pour un montant H.T. de 21 900 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- entérine le choix du bureau d'études désigné ci-dessus, selon le montant stipulé,
- autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

COMMISSIONS THÉMATIQUES ROANNAIS AGGLOMÉRATION

M. le Maire présente les 5 commissions créées par Roannais Agglomération :

- Ressources, moyens généraux, Aménagement, Développement Attractivité, Environnement et Travaux, Cohésion sociale. A l'intérieur de chacune de ces commissions, des groupes seront formés. Le délégué titulaire comme le délégué suppléant peuvent participer aux différents groupes de travail.

M. le Maire fait part de ses propositions concernant les délégués :

| Commission | Elu titulaire | Elu suppléant |
|-----------------------------------|----------------------|------------------------|
| Ressources moyens généraux | FAYOLLE Marie-Pierre | NEMOZ Philippe |
| Aménagement | MASTON Walter | MOUILLER Catherine |
| Développement attractivité | MARTIN Eric | MACHILLOT Pascale |
| Environnement et travaux | BUONO Christian | NELY Michel |
| Cohésion sociale | BAILBE Catherine | BISSONNIER Anne-Claude |

Le Conseil municipal entérine à l'unanimité cette proposition.

ROANNAISE DE L'EAU présentation du rapport d'activité 2013

M. le Maire présente le rapport rédigé par la Roannaise de l'Eau pour l'année 2013. À compter du 1^{er} avril 2013, la compétence Assainissement a été reprise par Roannais Agglomération, toutefois la gestion a été confiée à Roannaise de l'eau.

Roannaise de l'Eau exerce donc les compétences :

- production, transport et distribution de l'eau potable
- collecte, traitement et évacuation des eaux usées et pluviales
- contrôle et entretien des installations d'assainissement non collectif.

Le nombre d'abonnés pour l'eau est de 23 601 et de 29 637 pour l'assainissement collectif, celui des dispositifs d'assainissement non collectif est de 4 935, la population totale concernée est de 106 510 habitants

Compétence eau :

Volumes prélevés en milieu naturel : 6 112 556 m³
(barrages, puits, sources)
Distribués : 5 441 789 m³
Facturés : 4 830 909 m³

Roannaise de l'eau est certifiée ISO 14001-2004 pour la production d'eau potable. Les analyses bactériologiques et physico-chimiques révèlent une eau de bonne qualité.

Les équipements : 2 barrages, des captages et 18 réservoirs. 594 km de canalisations, 20 586 branchements dont 421 en plomb.

Compétence assainissement collectif :

Volume traité (34 stations ne sont pas comptabilisées) : 11 886 935 m³
Volume facturé : 5 415 987 m³

Le traitement des boues : 8 962 tonnes de boues produites ont été valorisées à 100 % entre le compostage et l'épandage sur les terrains agricoles.

Compétence eaux pluviales

Le financement des travaux d'investissement est assuré par le recours à l'emprunt, les aides de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général de la Loire. Dans le cadre de certaines opérations, les aménageurs sont amenés à contribuer aux travaux réalisés (lotissements, équipements publics).

Roannaise de l'Eau a réalisé un montant de 273 638 € d'investissements, le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 638 042 €.

Compétence assainissement non collectif

Le Service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été mis en place au 1er janvier 2006. En 2013, 233 visites ont été réalisées ; des contrôles ont lieu : tous les 4 ans pour les installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque environnemental avéré, tous les 8 ans pour les installations conformes ou n'engendrant pas de risque sanitaire ou environnemental.

Entretien des dispositifs et traitement des matières de vidange : deux types d'entretien sont proposés. Entretien courant et entretien d'urgence, les interventions sont réalisées suite à la commande passée à Roannaise de l'Eau qui confie la prestation à une entreprise extérieure.

Rappel de la facturation pour 2013

Eau : 1.02 € HT le m³, 38.50 € HT l'abonnement annuel, 0.24 € HT redevance pollution domestique au m³

Assainissement collectif : de 0.285 à 1.308 € HT le m³ (selon la commune), de 0 à 73.83 € HT l'abonnement annuel (pour un compteur de diamètre 12/15 mm, selon la commune), 0.19 € HT redevance modernisation réseau de collecte au m³.

Assainissement non collectif : contrôle de réalisation : 1981.82 € HT, contrôle périodique : 94.55 € HT, vidange, nettoyage, curage : 160 € HT.

M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le rapport qui vient de lui être présenté. Ce rapport n'appelle aucune observation de la part des conseillers municipaux.

RYTHMES SCOLAIRES

Mme BAILBÉ, Adjointe, Responsable de la Commission Enfance, Scolarité, Affaires Sociales, rappelle les principaux points de la réforme.

Les horaires avaient été arrêtés avec les enseignants des 2 écoles, les parents délégués et les élus. De nombreux parents se sont plaints du décalage trop important (15 minutes) entre la sortie de l'école élémentaire (15 h 45) et celle de l'école maternelle (16 h 15).

Une nouvelle réunion a eu lieu pour l'école maternelle et un accord a été trouvé avec les enseignantes : l'arrêt des cours aura lieu à 16 h.

Les activités périscolaires auront lieu durant la pause méridienne.

Mme BAILBÉ précise qu'il n'y aura pas de cantine le mercredi, les enfants pourront être accueillis en garderie jusqu'à 12 h 30.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été délibérées, M. le Maire donne la parole aux élus.